

PDUÉS-Turcot
Rapport de consultation publique
Tableau synthèse des recommandations de l'OCPM

Recommandations OCPM	Réponses de l'équipe PDUÉS
<p>R-1 La vision du futur PDUÉS s'articule autour du concept <i>D'hier à demain : tisser les liens d'un milieu responsable, ouvert et dynamique</i></p>	<p>PDUÉS R-1 Énoncé de vision: Un environnement sain à échelle humaine avec une identité forte incarnée par l'héritage de ses quartiers, l'économie locale et ses citoyens.</p>
<p>R-2 Un verdissement massif partout où c'est possible, en hauteur et adapté aux quatre saisons, sur les piliers et les remblais de l'autoroute, ainsi que l'installation de murs antibruit végétalisés. Le PDUÉS doit également prévoir l'entretien à long terme des aménagements avec les partenaires, dont le MTMDET</p> <p><u>L'amélioration de la qualité de vie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux : Interaction dynamique entre l'aménagement et les infrastructures, adoucir la présence des infrastructures, adoption de mesures sociales originales • Piste d'actions : <i>Créer des éléments identitaires distinctifs</i> <p><u>L'atténuation des nuisances : verdir massivement en fonction des quatre saisons</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux : Qualité de l'air, bruit, poussière, îlots de chaleur • Piste d'actions : Stratégie de verdissement, Réseau vert intra et interquartiers, Entretien à long terme, <p>Verdissement domaine privé, campagnes de sensibilisation, mesures d'accompagnement, Créer un laboratoire vert (infrastructures et sols contaminés) Utilisation de matériaux réfléchissants</p> 	<p>PDUÉS R-2 Objectif : <u>Instaurer des mesures compensatoires pour réduire les nuisances et maximiser le verdissement.</u> Actions : 1- Maximiser le verdissement sur le domaine public; 2- Favoriser la plantation sur le domaine privé; 3- Favoriser la mise en place de partenariats pour le verdissement; 4- Planter des mesures de mitigation environnementales; 5- Formaliser l'affectation des espaces verts; 6- Aménager des nouveaux parcs et bonifier l'aménagement de parcs existants. 7- Élaborer un guide de bonnes pratiques d'aménagement et de verdissement.</p>
<p>R-3 Inclure au futur PDUÉS des mesures concrètes permettant la participation des résidents dans les choix d'aménagement des parcs et espaces verts.</p> <p><u>Les espaces publics : tisser des liens entre les résidents et briser l'isolement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux : relations intergénérationnelles et briser l'isolement • Pistes d'actions : Créer un programme d'animation avec les partenaires sociaux et arrondissement (Culture, loisirs, développement social) Programme d'entretien des équipements 	<p>PDUÉS R-3 Objectif: <u>Miser sur les forces vives du milieu</u> Actions : 1- Créer un comité suivi du milieu; 2- Soutenir la mise en place de partenariats pour le verdissement; 3- Mettre en place des outils de communication et d'échange. <i>Des exercices de co-création seront planifiés avec les résidents;</i> <i>Les parties prenantes seront également consultées dans le cadre de l'élaboration des aménagements sur le domaine public.</i></p>

R-4 Inclure au PDUES des orientations qui permettraient à l'arrondissement d'étendre l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables à tous les nouveaux développements résidentiels, peu importe la taille du projet et de favoriser le plus possible l'inclusion in situ.

R-5 Inclure dans le PDUES des orientations visant une densification modérée du territoire afin de diversifier l'offre résidentielle, tout en établissant des règles claires d'intégration des nouveaux bâtiments au cadre bâti existant et en y permettant les projets innovants.

R-6 Que la densification du secteur soit accompagnée de mesures garantissant la construction de logements communautaires et abordables, de mesures favorisant le maintien, l'entretien et l'abordabilité du parc locatif existant par des moyens concrets limitant et encadrant la conversion des plex en copropriété et bonifiant les programmes de rénovation des logements existants.

Se loger

- **Enjeux** : Entretien et salubrité du parc de logements locatifs, rétention des locataires. Promouvoir le développement de logements communautaires
- **Pistes d'actions** : Effectuer des réserves foncières, des acquisitions et de développer des projets de logements abordables

Mixité sociale

- **Enjeux** : mettre en place une politique qui encourage l'intégration de différents types de population sur le plan de l'habitation
- **Pistes d'actions** : Orientations qui favorisent une mixité sociale

Gentrification

- **Enjeux** : contrer les effets de l'étalement urbain par une meilleure cohabitation et mixité sociale
- **Pistes d'actions** : Mise en place d'un groupe de réflexion sur les effets de la gentrification

Densification

- **Enjeux** : Augmenter la population sans gentrification et en respectant le caractère patrimonial de la trame urbaine (règle d'insertion)
- **Pistes d'actions** : Diversifier l'offre résidentielle afin de répondre à différents profils de personnes

Préconiser l'inclusion de logement abordable sur site des nouveaux développements résidentiels

PDUES R-4 / R-5 / R-6

Objectif : Consolider l'usage résidentiel tout en maintenant une offre de logements de qualité pour tous.

- Actions** :
- 1- Élaborer une stratégie d'habitation inclusive et spécifique au secteur;
 - 2- Établir des partenariats pour le développement de projets résidentiels;
 - 3- Poursuivre les efforts de développement de logements sociaux et abordables;
 - 4- Assurer le respect de la stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets; résidentiels.
 - 5- Revoir la réglementation encadrant les ateliers d'artiste;
 - 6- Favoriser la création de coops d'artistes.

N.B. L'Arrondissement a adopté en 2016 une version révisée de son Plan d'action en matière d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels fixant des seuils plus restrictifs ainsi qu'un incitatif à l'inclusion in situ.

R-7 Miser sur un programme d'embellissement du domaine public comprenant du verdissement massif, la mise en valeur des points d'intérêt historique et le développement du potentiel récréotouristique du territoire, ainsi que la création d'une signalisation unique appropriée pour attirer toutes les clientèles, dont les visiteurs de la piste cyclable du canal et les automobilistes circulant sur l'échangeur vers les commerces et les points d'intérêt locaux.

Dynamiser l'économie locale

- **Enjeux** : Déterioration des artères commerciales, perte des services de proximité, développement et création d'emploi
- **Pistes d'actions** :
Positionnement économique original

Détérioration des artères commerciales

- **Enjeux** : Commerces déclinants, bâtiments vétustes et délabrés. Assurer un bassin de consommateur
- **Pistes d'actions** :
Améliorer la qualité du domaine public (sécuriser et embellir), augmenter le bassin de clients dans le but de répondre aux besoins de tous
Incitatif à la rénovation de façades
Attirer des gens de l'extérieur par un signalisation unique (piste cyclable)

PDUÉS. R-7

Objectif: Mettre en place des mesures compensatoires pour réduire les nuisances et maximiser le verdissement.

Actions : 1- Maximiser le verdissement sur le domaine public; 2- Favoriser la mise en place de partenariats pour le verdissement.

Objectif: Assurer une desserte en biens et services et augmenter l'attractivité des artères commerciales existantes.

Actions : 1- Proposer une nouvelle signalisation et embellir le domaine public et privé des artères commerciales; 2-Établir et soutenir un mécanisme de soutien aux initiatives du milieu; 3-Établir des partenariats pour le développement des zones d'emplois; 4-Intégrer l'art dans les aménagements des espaces publics

Secteurs d'intervention prioritaires:

- 1- Secteur de l'Église
- 2- Secteur Cabot.

Positionnement sur la vocation commerciale de l'avenue de l'Église, Pram commerce obtenu sur le boul. Monk

R-8 Entamer une réflexion sur les moyens à prendre pour atténuer le phénomène de gentrification commerciale et pour soutenir les commerçants locaux.

Gentrification commerciale

- **Enjeux** : Hausse des loyers commerciaux et abandon des activités commerciales par l'incapacité de payer
- **Pistes d'actions** :
Contingemment, diminuer la taxation

PDUÉS. R-8

Les artères commerciales dans le territoire du PDUÉS (De l'Église, Notre-Dame à l'ouest de De Courcelle) sont dévitalisées et ne sont pas actuellement confrontées à un enjeu de gentrification commerciale; De façon générale, l'arrondissement devrait veiller à documenter le phénomène

Objectif: Miser sur les forces vives du milieu;

Actions : 1- Établir et soutenir un mécanisme de soutien aux initiatives du milieu.
La maîtrise foncière est un moyen de contrôler la hausse des loyers non résidentiels.

R-9 La commission invite l'arrondissement à prendre acte de cet enjeu dans le cadre de l'élaboration du PDUÉS et à documenter la situation du désert alimentaire du territoire.

Déserts alimentaires

- **Enjeux** : Manque de commerces alimentaires
- **Pistes d'actions** :
Promouvoir les meilleures stratégies en agriculture urbaine
Aménagement paysager commestible sur le domaine public
Documenter l'enjeu de désert alimentaire par les acteurs concernés

PDUÉS. R-9

Objectif: Miser sur les forces vives du milieu;

Actions : 1- Augmenter les efforts en agriculture urbaine; 2- Établir et soutenir un mécanisme de soutien aux initiatives du milieu;

Objectif : Assurer une desserte en biens et services et augmenter l'attractivité des artères commerciales existantes.

Action : 1- Établir et soutenir un mécanisme de soutien aux initiatives du milieu; 2-Établir des partenariats pour le développement des zones d'emplois

R-10 Réaffirmer protéger et consolider la vocation des zones d'emplois actuelles, dont celle du secteur Cabot, en stimulant leur développement et en prévoyant l'implantation d'une zone tampon pour réduire les nuisances.

Préservation et développement de l'emploi

- **Enjeux** : Protéger et optimiser les secteurs d'emplois (Cabot) en préservant la mixité des usages.
- **Pistes d'actions** :
 Créer des zones industrielles à proximité des autoroutes
 Créer des zones tampons (espaces verts, édifice à bureau) afin de minimiser les nuisances sur les secteurs résidentiels
 Réitérer avec conviction la vocation des zones d'emplois

PDUÉS. R-10

Objectif : Protéger et développer les zones d'emploi.

- Actions** : 1- Protéger les zones d'emploi;
 2- Établir des partenariats pour développer les zones d'emplois;

Secteur Cabot désigné comme secteur d'intervention prioritaire.

R-11 Prévoir des mesures et des programmes pour favoriser l'embauche locale.

Favoriser l'embauche locale

- **Enjeux** : Rendre tous les types d'emplois disponibles à la population locale
- **Pistes d'actions** :
 Favoriser l'accès des résidents aux emplois locaux

PDUÉS. R-11

Objectif : Miser sur les forces vives du milieu;

- Actions** : 1- Établir et soutenir un mécanisme de soutien aux initiatives du milieu;
 2- Établir des partenariats pour le développement des zones d'emploi.

R-12 Adopter une vision axée sur le transport actif sur la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que sur la santé et la qualité de vie des résidents.

R-13 Miser sur la connectivité en s'attardant à :

- **faciliter les déplacements entre les principaux points d'intérêts et de services aux citoyens, comme le complexe récréatif Gadbois, le canal de Lachine, le CUSM, les stations de métro;**
- **relier les différents parcs entre eux par un réseau vert cyclable et piéton.**

Se déplacer

- **Enjeux** : Problèmes constants de sécurité et de confort pour les cyclistes et les piétons

Améliorer la mobilité des personnes : transports actifs

- **Enjeux** : sécurité et confort des individus
- **Pistes d'actions** :
 Mesures favorisant clairement les piétons et les cyclistes
 Convivialité des parcours par l'ajout de mobilier urbain, éclairage, verdissement et entretien adéquat

Améliorer la mobilité des personnes : tisser des liens

- **Enjeux** : Enclavement (diminuer les barrières urbaines), sécurité, isolement et accès aux ressources.
- **Pistes d'actions** :
 Faciliter les déplacements entre les quartiers limitrophes et les institutions
 Relier les différents quartiers du PDUÉS

PDUÉS. R-12 / R-13

Objectif: Accorder la priorité aux transports actifs et collectifs;

- Actions** : 1- Créer un lien fédérateur;
 2- Sécuriser les intersections; 3- Améliorer la convivialité des viaducs et tunnels;
 4- Optimiser la desserte du réseau d'autobus; 5- Promouvoir la mobilité durable;
 6- Modifier le plan de camionnage.

<p>R-14 Prévoir la mise en place d'un programme rigoureux d'entretien préventif et correctif des passages sous les structures de l'échangeur ainsi qu'un système de partage des coûts <u>L'entretien des passages sous les ponts étagés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux : Sécuriser les passages sous les ponts (éclairage). • Pistes d'actions : Programme d'entretien entre l'arrondissement et ses partenaires 	<p>PDUÉS. R-14 Actions :1-Améliorer la convivialité des viaducs et des tunnels. <i>Des discussions avec les services responsables de la Ville sont entamées</i> <i>Les validations nécessaires seront réalisées auprès du MTMDET pour les structures sous leur responsabilité.</i></p>
<p>R-15 Prévoir un lieu de concertation entre l'arrondissement, la Ville, la STM et tout autre partenaire potentiel pour élaborer un plan d'action destiné à doter le secteur d'un service efficace de transports collectifs et alternatifs afin de tisser des liens entre les secteurs et améliorer la connectivité interarrondissement.</p>	<p>PDUÉS. R-15 Objectif: accorder la priorité aux transports actifs et collectifs; Actions : 1- Optimiser la desserte du réseau d'autobus; 2- Promouvoir la mobilité durable;</p>
<p><u>Transport collectif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux : Fréquence, fiabilité et amélioration de la connectivité • Pistes d'actions : Implanter des stations Bixi près des pôle de déplacement Revoir les trajets d'autobus en partenariat avec la STM 	
<p>R-16 Capitaliser sur l'histoire et le patrimoine du territoire afin de redynamiser certains secteurs comme le coeur de l'ancien village Côte-SaintPaul situé sur l'avenue de l'Église. R-17 Proposer une stratégie afin de protéger et de mettre en valeur les éléments qui constituent les fondements de l'histoire manufacturière et industrielle du Canada.</p>	<p>PDUÉS. R-16 / R-17 Objectif: Préserver et mettre en valeur le patrimoine; Actions : 1- Valoriser le patrimoine bâti et archéologique dans les aménagements du domaine public; 2- Favoriser une occupation des immeubles d'intérêt patrimonial municipaux; 3- Renforcer le cadre réglementaire des bâtiments patrimoniaux;</p> <p>Secteurs d'intervention prioritaires: Secteur De l'Église Secteur Cabot.</p>
<p><u>Les traces du passé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux : Reconnaître l'histoire des secteurs et celle du patrimoine industriel et architectural (identité propre) • Pistes d'actions : Protéger et recycler les bâtiments patrimoniaux afin d'en faire des outils de développement et d'animation du territoire 	
<p>R-18 Opter pour un stationnement vert dans le cadre de l'aménagement du Pôle Gadbois.</p>	<p>PDUÉS. R-18 <i>Un stationnement vert est prévu dans le concept d'aménagement actuel;</i> <i>Les recommandations de l'OCPM sur le pôle Gadbois seront prises en considération par l'équipe du SIVT.</i></p>

R-19 Que l'arrondissement travaille en collaboration avec le SIVT de la Ville de Montréal afin d'arrimer le projet de réaménagement du Pôle Gadbois dans la vision du futur PDUES en :

- facilitant l'accès au canal de Lachine;
- faisant de la zone récréative proposée un lieu de rencontre et de détente;
- repensant la zone ados et jeunes adultes prévue sous l'échangeur en raison du bruit, de la poussière et des vibrations possibles;
- repensant l'emplacement de la zone sportive et du stationnement de manière à éviter la traversée de la rue Notre-Dame pour les jeunes;
- impliquant les élèves de l'école James Lyng dans l'embellissement de l'échangeur près

PDUÉS. R-19

Les recommandations de l'OCPM sur le pôle Gadbois seront prises en considération par l'équipe du SIVT.

La consolidation du Pôle Gadbois

• **Enjeux** : Améliorer l'accessibilité, sous toutes ses formes et modalités; Accroître le sentiment de sécurité des usagers; Compléter et diversifier l'offre de services; miser sur le potentiel artistique des infrastructures et des équipements

• **Pistes d'actions** :

Étendre le réseau de pistes cyclables

Rendre accessibles les berges du canal de Lachine pour y pratiquer des activités nautiques

Aménagement propice aux activités libres et de socialisation

Offrir les espaces de stationnement nécessaires en intégrant des plantations

Explorer la faisabilité de faire de l'espace prévu sous le pont à hauban un lieu de passage ouvert relié au réseau de parcs

Valider la pertinence de maintenir la présence d'un terrain de baseball

Remettre en question le développement immobilier sur le terrain en triangle sur Côte-Saint-Paul

Favoriser l'intégration de l'art urbain (École James Lyng) sur l'infrastructure Turcot et le Pôle Gadbois

R-20 Inclure des mécanismes de planification et de suivi qui seront utilisés en cours de réalisation. Cette planification devrait contenir, entre autres:

- les principales données financières du projet, la provenance prévue des fonds et leur attribution;
- les données relatives à l'entretien préventif et correctif des équipements et des infrastructures.

PDUÉS. R-20

Le PDUÉS met de l'avant un stratégie d'intervention comprenant des actions prioritaires;

Un tableau de bord fixe des horizons pour la mise en œuvre des actions;

Le cadre financier spécifique du PDUÉS sera établi à son adoption;

Toutes les actions seront financées à même les programmes existants de la Ville et de l'Arrondissement;

Des données relatives à l'entretien préventif et correctif des équipements et des infrastructures pourraient être incluses au rapport.

Une équipe dédiée au projet sera mise en place.

Des outils de planification et de suivi

• **Enjeux** : L'entretien des infrastructures et équipements collectifs

• **Pistes d'actions** :

Prioriser et se donner les outils de suivi adaptés

R-22 Que l'élaboration du PDUES soit en lien avec les documents de planification de l'arrondissement en matière de développement durable, d'espaces verts et de politique sociale et s'inspire des efforts de réflexion passés du milieu.

Documents de planification de l'arrondissement

- **Enjeux** : Assurer une cohérence
- **Pistes d'actions** :
Tenir compte des documents adoptés et des réflexions collectives

PDUÉS. R-22

*Synthèse documentaire;
 Rencontres avec le milieu;
 Implication dans les comités de suivi des exercices de planification;
 Arrimés avec les autres exercices de planification et les politiques de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Sud-ouest.*

R-21 Porter une attention particulière à créer des liens de concertation avec les institutions et les organismes qui sont partie prenante du développement du quartier.

R-23 Que l'arrondissement développe et mette en place les outils appropriés de communication et d'échange avec la population du territoire pour toute la période de mise en œuvre du PDUES.

R-24 Que l'arrondissement réfléchisse à l'opportunité de mettre sur pied un Bureau de projet pour coordonner la mise en œuvre du PDUES.

PDUÉS. R-21 / R-23 / R-24 / R-25

Objectif: Miser sur les forces vives du milieu;

Actions : 1- Créer un comité de suivi du milieu;
 2- Mettre en place des outils de communication et d'échange;
*Les parties prenantes seront également consultées dans le cadre de l'élaboration des aménagements sur le domaine public;
 Une plateforme d'échange a été mise en ligne;
 Des protocoles de travail sont établis avec plusieurs organismes et institutions;
 Une consultation publique portant sur le rapport préliminaire sera tenue par l'OCPM au printemps 2017.
 Une équipe dédiée à la mise en œuvre du PDUÉS sera mise sur pied.*

Participation citoyenne

- **Enjeux** : Garder contact avec la population et susciter la participation tout au long
- **Pistes d'actions** :

Établir un plan de communication utilisant des moyens dynamiques, interactifs et participatifs

Cohérence, intégration, concertation

- **Enjeux** : Rassembler et mobiliser toutes les ressources disponibles
- **Pistes d'actions** :
Créer des mécanismes de concertation

